

on puisse recueillir une idée précise & vraie relativement à cette matière. La ville de Rome, dit-on, peut être détruite; le país dont elle est la capitale peut être submergé, les habitans peuvent se laisser aller à la séduction de quelque hérésiarque &c. Soit, mais qui empêchera l'Eglise catholique de reconnoître son chef dans le successeur de l'évêque qui le dernier aura été *physiquement & géographiquement* évêque de Rome ? & de regarder comme centre de l'unité le lieu où se trouvera le dépositaire des droits de Pierre (a)?... Où est-il dit d'ailleurs que la Providence qui nous garantit la perpétuité de la succession apostolique, n'a pas résolu de maintenir jusqu'à la fin des siècles la ville & le siège de Rome ? Mais nous venons de voir que *cette supposition*, que rien ne prouve être fausse, n'est pas du tout nécessaire..... Mais, dit-on, puisque Pierre, après avoir été constitué par Jesus - Christ chef de l'Eglise, eût pu fixer son Siège ailleurs qu'à Rome, & que ce choix n'est qu'une affaire humaine, comment peut-on dire que la primauté de l'évêque de Rome

(a) Les anciens croïoient si fortement à l'immobilité du Siège de Pierre, qu'ils attribuoient au contraire une espece de mobilité à la ville de Rome, prétendant qu'elle se trouve par-tout où se trouve le successeur de son premier évêque. C'est le sens de la bulle *ubi Papa ibi Roma*, & de l'ingénieuse application que faisoit Pierre le vénérable de ce vers de Lucain.

*Vejos habitante Camillo*

*Illic Roma fuit.*